

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays de la Loire			
Avis du CSRPN plénier du 04/09/2025			
Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24 Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.			
Avis sans rapporteur	Avis sur la Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveurs des libellules en Pays de la Loire (2025-2034)	Bénéficiaire : GRETIA	Avis : Favorable

Discussion

Le CSRPN relève que le document est de qualité, notamment sur la présentation des enjeux et des objectifs.

Néanmoins, il constate des redondances entre les volets C2 et E1 : une seule sous-action semble avoir une portée réelle de gestion sur la protection des espaces, les autres étant dispersées et répétitives. Le CSRPN recommande de réfléchir à une redistribution de l'ensemble du volet « gestion, protection et conservation » dans d'autres volets, ou bien à un regroupement des sous-actions. Le nombre actuel de sous-actions paraît trop important et peut devenir difficile à suivre, alors que la priorité pourrait être ailleurs.

Concernant la mesure D3C, le CSRPN fait remarquer qu'il manque la mention des acteurs intervenant sur les cours d'eau, tels que les syndicats de rivière et les structures gemapiennes.

Le bénéficiaire indique que ces acteurs sont normalement cités et qu'un oubli pourra être corrigé.

Pour la diffusion auprès des syndicats de bassin et des aménageurs, il est proposé d'ajouter une carte à l'échelle régionale, permettant de faire ressortir les secteurs de vigilance et les espèces pour lesquelles la région des Pays de la Loire a une responsabilité.

Le bénéficiaire répond que cela peut constituer un état des lieux des connaissances.

Le CSRPN souligne l'intérêt de diffuser un guide de prise en compte de la biodiversité pour les travaux en secteurs de cours d'eau (en particulier pour une prise en compte efficiente dans le cadre des contrats territoriaux eau).

Le pétitionnaire précise qu'une action prévoit effectivement la diffusion de guides de bonnes pratiques.

Une correction de détail est demandée : la couleur représentant le niveau de menace du *Sympetrum danae* n'est pas correcte.

Par ailleurs, dans la présentation, une diapositive est intitulée « menace » ; le CSRPN suggère de privilégier la formulation « facteurs d'influence et pressions » pour être en adéquation avec la terminologie commune appliquée aux espaces protégés.

Le CSRPN évoque la rédaction d'une liste régionale ?

d'odonates protégés et la concertation avec l'État sur sa constitution

Le bénéficiaire répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un projet, sans articulation avec les régions voisines ni avec le niveau national. Mais que le besoin semble réel sur les odonates, mais aussi sur d'autres taxons.

Délibération

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN émet un avis favorable sur ce dossier.

Le 15/09/2025

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy ROBIN

